



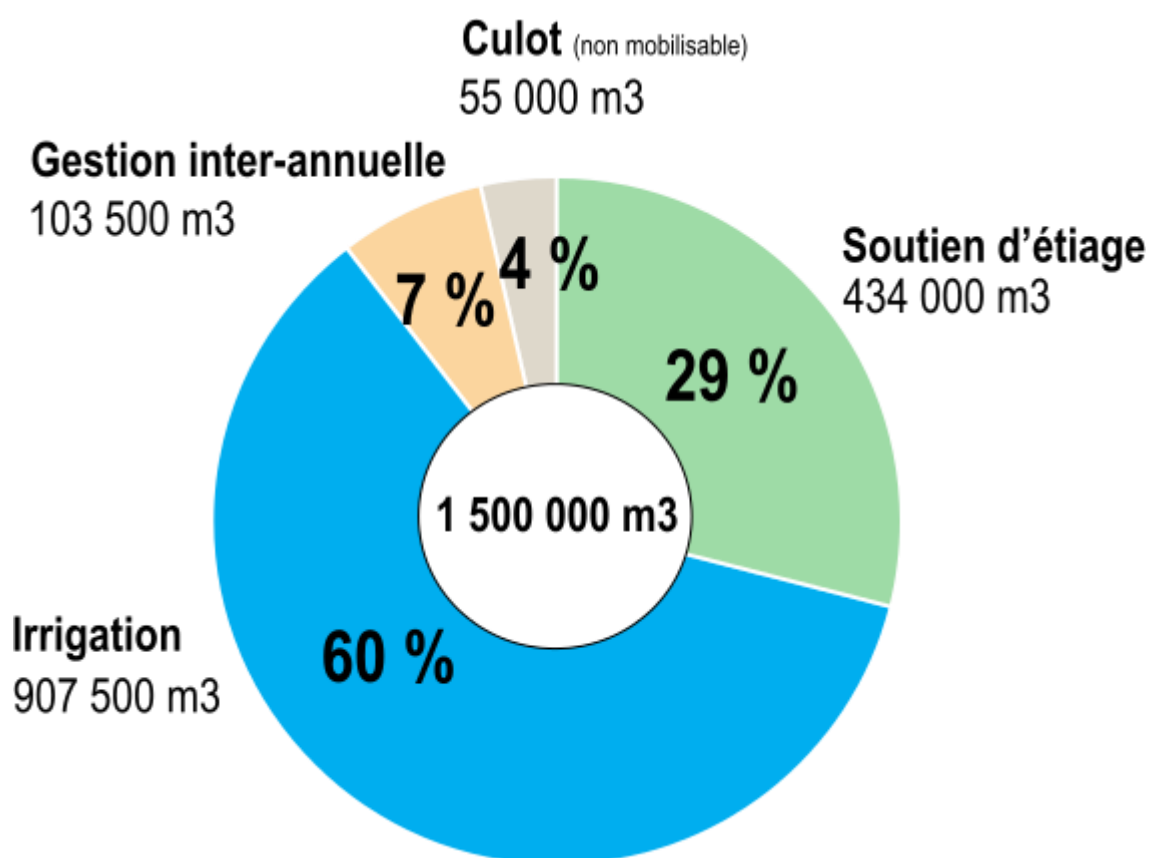
LE BARRAGE DE SIVENS

UN AMENAGEMENT CONFLICTUEL

VOTRE NOM OU ORGANISATION

1.

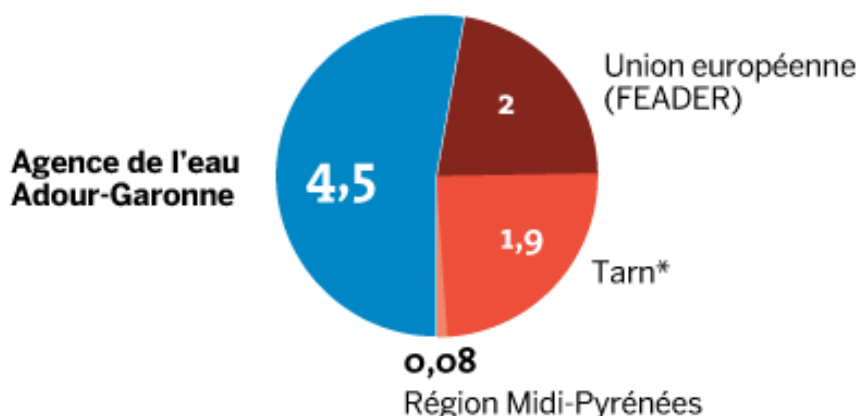
Le barrage de Sivens est un projet controversé de barrage sur le cours de Tescou qui se situe dans la région Midi-Pyrénées qui elle-même se situe au sud de la France. Tescou est une rivière française qui coule dans les départements du Tarn, de Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne. Ce projet dont la première version date de 1969 créerait un lac de barrage permettant la constitution d'une réserve d'eau d'un volume de 1,5 million de m³ utilisable notamment pour l'irrigation de terres agricoles et le contrôle du volume d'eau du Tescou.



2. Les acteurs

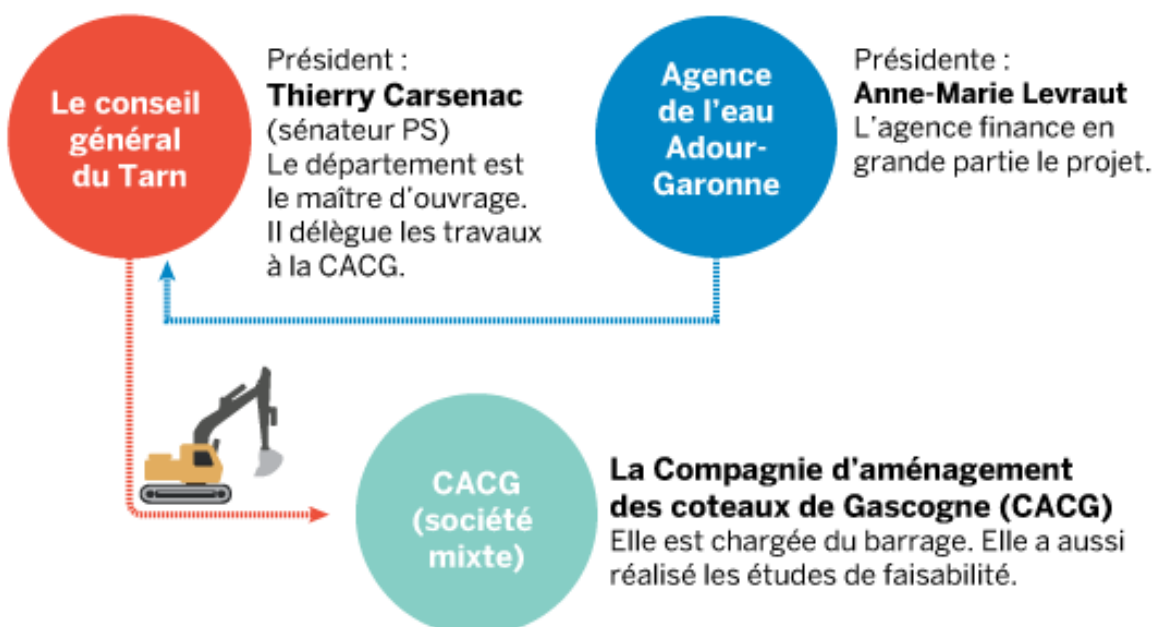
Les élus du **conseil général du Tarn** sont quasi unanimement favorables au projet. Lors du vote de mai 2013, 43 conseillers généraux sur 46 votent pour, deux s'abstiennent et un est contre. De même, les agriculteurs de la vallée sont majoritairement favorables. La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) soutient le projet qu'elle qualifie de retenue d'eau et non de barrage.

Le financement : 8,44 millions d'euros engagés



* dont il faudra déduire la participation du conseil général du Tarn-et-Garonne.

Les principaux acteurs institutionnels



3. Un projet contesté

Le projet de construction de ce barrage est l'objet de vives contestations notamment à cause de la destruction d'une zone humide de 13 hectares où sont présentes 94 espèces protégées. La contestation est à plusieurs reprises comparée à celle du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, à ce titre, le site est décrit comme étant une zone à défendre (ZAD). L'opposition au barrage est soutenue par la confédération paysanne, Europe Écologie Les Verts , le Parti de gauche et le Nouveau Parti anticapitaliste.

Les principaux arguments des opposants au barrage sont les conflits d'intérêts entre la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne et le conseil général du Tarn, le coût environnemental (destruction de la zone humide du Testet), le coût du projet, le faible nombre d'agriculteurs bénéficiant du barrage, ainsi qu'un moindre besoin en eau actuel par rapport à ce que les études montraient en 2001

4.

